

ARRETE DAJI/2022/Signature/N°2022.073
portant délégation de signature

à

Sébastien LEFAIT
Directeur
Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde
Anglophone
LERMA - UR 853

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11 et L.712-2
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université n°2020/12/10-02 du 10 décembre 2020, approuvant la nomination de Monsieur Sébastien LEFAIT aux fonctions de Directeur du Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur le Monde Anglophone,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant du **Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, les actes qui suivent.

Chapitre I **Affaires financières**

Article 2-1

Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget du **Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, incluant les ordres de mission des personnels rattachés au Laboratoire et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du Laboratoire.

Il atteste du service fait.

Article 2-2

Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels l'unité de recherche est impliquée :

Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du **Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, lorsque l'unité de recherche est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II Marchés Publics

Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5

Dans le cadre de la procédure n°PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes, **Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 6

Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à l'unité de recherche pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 7

Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,

- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V Relations Internationales

Article 8

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne,
- contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

Chapitre VI En cas d'absence ou d'empêchement

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Sébastien LEFAIT, Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, **Madame Marie-Odile HEDON, Directrice Adjointe du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)**, reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 à 8.

Chapitre VII Dispositions générales

Article 10

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 11

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés au **Laboratoire d'Etude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853)** en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 12

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Fait à Marseille, le 20 octobre 2022

Le délégataire principal

Monsieur Sébastien LEFAIT,
Directeur du Laboratoire d'Etude et de Recherche sur
Le Monde Anglophone
(LERMA – UR 853)

Le délégataire secondaire

Madame Marie-Odile HEDON,
Directrice Adjointe du Laboratoire d'Etude et de Recherche
Sur le Monde Anglophone
(LERMA – UR 853)

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université